

DELIBERATION N° 84/09-11 : RESTRUCTURATION DU CENTRE DU VILLAGE : CESSION A SOLOREM
D'IMMEUBLES COMMUNAUX

Par une précédente délibération, le Conseil a approuvé l'avenant N°1 au contrat du 10 Juin 1982, concédant à SOLOREM les opérations d'aménagement et de réalisation du nouvel Hôtel de Ville et de ses abords.

Dans le cadre de cette concession, SOLOREM doit acquérir les terrains et immeubles compris dans le périmètre d'aménagement.

Ce périmètre inclut certaines parcelles, propriétés de la Commune, à savoir :

- N° 125 - 126 - 128 -129 - 338 (partielle) - 124 (partielle) - 360 - 339 et 132,

pour une contenance globale de 2 495 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente à SOLOREM des parcelles ci-dessus, au prix qui sera déterminé par la Direction des Services Fiscaux (Service des Domaines).